

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 12 MAI 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	13	13 + 3 pouvoirs

Date de convocation
7 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Stéphanie HINDELANG pouvoir donné à Christine MEYER, Sébastien FRESSE pouvoir donné à Guillaume ÉTÉVÉ, Séverine HUSSON pouvoir donné à Pascal DURAND.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Adhésion SPIGEST
N° de délibération : 40_2025**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	3	16	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1111-1 et suivants relatifs à la coopération entre collectivités,

Vu les statuts de l'association SPIGEST – Synergie Plantes Invasives Grand Est,

Considérant que l'association SPIGEST regroupe des acteurs publics, académiques, associatifs et professionnels investis dans la lutte contre les plantes invasives sur le territoire du Grand Est,

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans une démarche collective et concertée en matière de lutte contre la prolifération des plantes invasives,

Considérant que l'association SPIGEST regroupe notamment les collectivités locales de Laxou et de Vandœuvre-lès-Nancy, l'ENSAIA (Université de Lorraine), les associations Floraine et des Amis de la Chèvre de Lorraine, ainsi que l'entreprise Norematt,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver l'adhésion de la commune de Flavigny-sur-Moselle à l'association **SPIGEST – Synergie Plantes Invasives Grand Est.**

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette adhésion, notamment la signature des statuts et le versement de la cotisation annuelle si celle-ci est prévue.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à reconduire l'adhésion en tacite reconduction sans action du Conseil Municipal

Article 4 : La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune, transmise au contrôle de légalité et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 16 mai 2025
Marcel TEDESCO,
Maire



Marcel TEDESCO

Marcel TEDESCO
2025.05.16 10:50:32 +0200
Ref:8744927-13139531-1-D
Signature numérique
Maire